



N° 234 - NOVEMBRE DÉCEMBRE 2020 - www.larocheblanche.fr

Dans la commune ...

11 NOVEMBRE : HOMMAGE EN PETIT COMITE

Confinement oblige, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité très réduit, sans public, au monument aux Morts.

Jacques PRAUD, n'était accompagné que de quelques élus. L'étendard de la section UNC/AFN flottait au pied du monument aux Morts représentant ses membres.

Après avoir lu le Message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Ancien combattants, Monsieur le Maire a procédé au dépôt de gerbe, ont été également énumérés les noms des soldats morts pour la France en opérations extérieures (OPEX).

Ce 11 novembre est un moment d'unité et de cohésion autour des Roche-Blanchais qui donnèrent leur vie pour la France.

Il y a cent ans, le 10 novembre 1920, un des poilus parmi des milliers est devenu le Soldat Inconnu. Depuis, chaque soir, sous les voutes de l'Arc de Triomphe la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe.



Extrait d'une lettre adressée par le soldat Jules J., cantonné à HORNOY (Somme), à son épouse. ... Le 21 octobre 1918. « C'est une bonne mesure de précautions que le Préfet (de Loire-Inférieure) a ordonnée, car ces épidémies se propagent toujours davantage dans les écoles ou les casernes... L'essentiel, c'est de prendre beaucoup de précautions : ne pas sortir « à jeun », éviter de trop fréquenter les personnes atteintes, et bien se nettoyer quand on est obligé de soigner les personnes malades. Je ne doute pas, que tu prendras et que tu feras prendre aux enfants toutes les précautions nécessaires en pareilles circonstances... »

AGENDA

DÉCEMBRE

Samedi 12
Livraison des colis de Noël

Lundi 14
Séance du Conseil Municipal, 20h00

JANVIER

Lundi 18
Séance du Conseil Municipal, 20h00

Attention : à partir du 1er janvier 2021 : le ramassage des ordures ménagères se fera les mercredis des semaines impaires (ci-joint le calendrier)



Prochaine parution de **La Feuille Verte** :
vendredi 22 janvier
Merci de nous transmettre vos demandes de publication avant le :
mercredi 13 janvier.

Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal
et l'équipe INFO,
vous souhaitent de
JOYEUSES FÊTES
de fin d'année !



Cérémonie des vœux du Maire :

En raison de la situation sanitaire actuelle,
La cérémonie des vœux du Maire est annulée.
(décision de tous les Maires du Canton)



Rêve ta vie en couleurs, c'est le secret du bonheur. Walt Disney



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 :

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet : 20h
- COMPA : Transfert de compétences Plan Local d'Urbanisme
- Nomination de conseillers municipaux pour participation aux commissions communautaires
- Convention d'occupation domaniale de répéteurs de birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de La Roche Blanche
- Tarifs de la salle polyvalente 2021
- Taux de la taxe d'aménagement 2021
- Indemnités gardiennage 2020
- Participation aux frais du terrain de football - Pouillé Les Coteaux
- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- Compte-rendus des commissions et comités
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal sera affiché sur le panneau extérieur de la Mairie, et disponible sur le site www.larocheblanche.fr

SERRE

Avec l'installation de la serre municipale, les petits plants deviendront grands, grâce aux soins attentifs prodigués des employés communaux.

Les services municipaux des espaces verts des communes de La Roche-Blanche et de Pouillé-Les-Coteaux vont désormais pouvoir produire une partie de leurs plants, grâce à la serre qui vient d'être érigée près des ateliers municipaux. Il s'agit là de la concrétisation d'une idée de Fabien LE BERRIGAUD, spécialiste en horticulture. Ce dernier a su apporter un souffle nouveau au fleurissement de la commune et s'investir dans la création d'aménagements paysagers.



Ce sont les équipes techniques des deux communes et quelques bénévoles, sous la direction de Denis GUILLON qui ont installé la serre de six mètres par douze et de deux mètres cinquante de hauteur, et fabriqué les tables nécessaires à son aménagement.

« Bien entendu, a ajouté Monsieur le Maire, ce n'est pas la fin de la collaboration avec Le Jardin d'Essences de Teillé qui fournissait jusqu'ici les communes en plants de fleurs, simplement un moyen d'accroître le nombre d'espaces fleuris offerts à la contemplation de la population de façon économique ».

SALLE POLYVALENTE



Les travaux de la salle viennent de s'achever par l'installation du nouveau matériel de sonorisation, la mise en place d'un vidéoprojecteur et de son écran électrique.

La décision de mettre en place un système de protection a été pris dans le cadre de la réhabilitation de la salle pour tenter d'endiguer les tentatives d'intrusions, les intrusions et les cambriolages. Très souvent, les préjudices sont minimes mais ils ont de graves conséquences. Le coût des réparations est parfois très onéreux.

La réfection des peintures intérieures se fera pendant les vacances de Noël.

DEFIBRILLATEUR

La commune a installé un défibrillateur, pour un coût de 2.700 EUR TTC. Ce nouveau dispositif externe automatisé est fixé sur la façade de la salle polyvalente, dans un boîtier vert sous alarme.



Il est désormais accessible à tous et à tout moment.

«Le défibrillateur permet de sauver des vies en relançant le cœur des personnes victimes d'un malaise cardiaque. Il analyse automatiquement le rythme et guide pas à pas le secouriste en lui donnant des instructions vocales. Ce n'est pas le tout d'utiliser le défibrillateur, encore faut-il savoir faire un massage cardiaque, faute de quoi le choc ne servirait pas à grand-chose». Au fil des années, des encadrants, des personnels communaux ont été formés à son utilisation, ainsi que des représentants d'associations. À noter cependant que toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur en cas de besoin.

AVIS DE RECHERCHE

La Commission Info recherche des photos anciennes de la salle polyvalente, datant d'avant 1986 (photos de l'ancienne salle paroissiale).

Si vous en possédez, merci de contacter la mairie, avant le 6 décembre, par téléphone au 02.40.98.41.12 ou par mail : mairie-de-la-roche-blanche@wanadoo.fr
Merci d'avance!



Dans la Mairie ...

COMITÉ CONSULTATIF ASSOCIATIF ET CULTUREL

Un nouveau membre vient compléter la commission « association et culture » : M. Jacques HOUSSET.

Dans la commune...

CHIENS EN DIVAGATION

De nombreux chiens se promènent librement dans la commune, sans être accompagnés de leur maître. Ils peuvent effrayer et importuner les promeneurs.



Afin d'éviter tout incident, nous rappelons aux propriétaires de veiller à ce qu'ils ne sortent pas de la propriété.

Dans les commerces ...

L'ORPIN : VENTE A EMPORTER

Le restaurant "l'Orpin" a mis en place la vente à emporter. Du lundi au vendredi, commande avant 11h30.

Les **repas** se composent d'une entrée, d'un plat, de fromages et d'un dessert, l'ensemble accompagné de pain, pour 11.50€ (boisson en sus).



Les menus journaliers sont mis sur la page Facebook de L'Orpin. Le restaurant propose aussi des **burgers** maison le mardi soir, et des **pizzas** le vendredi (cartes sur Facebook).

Et pour les repas de fin d'année, l'Orpin prévoit un **menu de fête** (visible sur le site de la mairie « à la une ») à emporter (commandes avant le 20 /12 pour Noël et le 27/12 pour le 31 décembre), ainsi que des ventes de foie gras mi-cuit maison et de saumon fumé maison.

Réservations : **02.40.98.29.77** ou **06.98.18.03.73**
ou lorpin@orange.fr

NOUVEAU SERVICE SUR LA COMMUNE : CARVRAC

CARVRAC propose des produits secs (alimentaire, hygiène, entretien), de qualité et de proximité, en vrac pour limiter les emballages inutiles et acheter la juste quantité nécessaire afin d'éviter le gaspillage.

Le camion passe tous les mardis matins des semaines paires de 9h30 à 11h30 (devant L'Orpin ou en livraison à domicile).

Pour commander, plusieurs solutions :

- achat en direct au camion (fermé actuellement),
- via le site : www.carvrac.com
- par sms : 06.45.18.47.79
- par mail : adeline@carvrac.com

CARVRAC
CONSUMER AUTREMENT

Epicierie en vrac

DES PRODUITS DE PROXIMITÉ ET MOINS D'EMBALLAGE...
Je passe dans votre commune !

Adeline BEZIAUD

www.carvrac.com
adeline@carvrac.com
Tél : 06 45 18 47 79

Dans le bénévolat ...

ERRATUM

MERCI AUX BENEVOLES PORTEURS DE NOUVELLES



Un nom s'est échappé de l'équipe des bénévoles distributeurs de bulletins, remerciés chaleureusement dans le dernier bulletin.

Il s'agit de M. Joseph MARTIN. Nous le remercions à nouveau et nous excusons encore pour cette erreur.

Dans la commune...

DESHERBAGE

C'est un fait, les moyens humains de la commune ne suffisent plus à assurer seuls le désherbage de nos trottoirs et de nos espaces verts.



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte nous interdit définitivement l'usage des produits herbicides. Il nous faut dès lors, trouver des solutions pour entretenir nos espaces et changer nos habitudes.

Deux pistes de réflexions s'offrent à nous :

- 1 – Une plus grande tolérance sur la présence d'une certaine végétation spontanée, **une biodiversité urbaine**.
- 2 – Une **mobilisation citoyenne** des Rocheblanchais pour l'entretien des espaces autour de leurs habitations.



TELETHON

Arnaud FRIBAULT, coordinateur du Téléthon à La Roche Blanche, informe à regret que « **compte tenu de la situation sanitaire, les manifestations locales prévues pour le Téléthon sont annulées** ».

Michel DEME, coordinateur du nord du département, prévient « **contrairement à certaines rumeurs qui circulent, le Téléthon des 4 et 5 décembre aura bien lieu comme prévu : le centre d'appel 3637 sera opérationnel** ». Le Téléthon se tiendra sous une autre forme. En remplacement, un bulletin de don pour défiscalisation est disponible sur le site internet.

Une urne sera à la disposition des donateurs à la mairie du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre et les 5 et 6 décembre à la boulangerie. L'AFM Téléthon compte sur la générosité de tous et les malades comptent sur vous. La lutte contre les maladies génétiques est toujours d'actualité. Merci d'avance.

AFM TELETHON
RENOUVER POUR GAGNER

LETELTHON 2020
ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !

Participez à une chaîne de solidarité unique au monde

RENDEZ-VOUS LES 4 ET 5 DÉCEMBRE SUR france-tv

BON DE SOUTIEN À COMPLÉTER PAR UN PROCHE

Moi aussi, je participe au TÉLÉTHON 2020

Je fais un don de € par chèque à l'ordre de AFM Téléthon.

Vous bénéficiez d'une déduction fiscale sur vos dons

80€	27%
100€	34%

Dans les associations ...

PETITS PAINS DE NOËL 2020

En raison du contexte sanitaire actuel, il ne nous paraît pas possible d'organiser la vente de ces petits pains.



Toutefois, nous vous proposons de participer à ce partage en ces temps de Noël, avec ceux qui en ont tant besoin, toujours plus nombreux en ce temps de crise.

Comme habituellement nous partagerons : Ici et Là-bas... entre :

- St Vincent de Paul Ancenis: très sollicité en ce moment (vêtements, nourriture, etc)
- Secours Catholique: Familles en détresse, Urgences à travers le monde
- C.C.F.D : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement à travers le monde.

C'est pourquoi nous vous invitons, en venant chercher votre pain, à déposer votre don dans une cagnotte à la boulangerie, entre le mercredi 16 et le mardi 22 décembre.

Nous vous remercions d'avance, et vous donnons, avec plein d'espoir, rendez vous l'an prochain comme chaque année depuis plus de trente ans.

L'équipe des petits pains

Dans la pratique...

DISPOSITIFS POUR PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

Le contexte sanitaire est un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'ils sont confinés avec leurs agresseurs. Les victimes peuvent donc **quitter leur domicile à tout moment, sans devoir disposer d'une attestation**. Elles peuvent **appeler le 17 ou utiliser le 114 par SMS** en cas de danger immédiat.

Parmi les autres services à leur disposition :

- le **39 19, numéro gratuit et anonyme** (en semaine de 9h à 22h et les week-ends et jours fériés de 9h à 18h),
- un site Internet avec un tchat anonyme et non traçable : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> , 24h/24, 7j/7
- l'application « **APP-ELLES** » de soutien entre femmes : <https://www.app-elles.fr/>
- un tchat gratuit : www.commentonsaime.fr
- le **dispositif "Alerte pharmacie"**, qui permet de se signaler en pharmacie. L'officine se charge ensuite d'alerter les forces de l'ordre
- le **119** est à la disposition des **enfants** (appel gratuit 24h/24, 7j/7)
- le **01 40 47 06 06** (disponible le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 ; le jeudi de 10h à 13h) est à la disposition des **femmes en situation de handicap**.

BIBLIOTHEQUE

En attendant la réouverture prochaine de la bibliothèque de La Roche Blanche, le réseau Biblio'fil remet en place le Drive :



- possibilité de réserver 8 documents par carte d'abonné :
- en ligne, sur www.bibliofil.pays-ancenis.com, en se connectant sur son espace personnel
 - ou par mail bibliofil@pays-ancenis.com
 - ou par téléphone dans l'une des 10 bibliothèques ouvertes uniquement pour le drive (pour Mésanger, la plus proche : 02.40.96.86.87)
- Les documents se récupèrent sur RDV dans l'une de ces 10 bibliothèques.

Toutes les infos sur www.bibliofil.pays-ancenis.com



Dans la pratique...

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

Depuis octobre, le nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène ne cesse de croître en Europe.

Face à cette situation, par arrêté publié au Journal Officiel du 5 novembre 2020, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de relever le niveau de risque de "modéré" à "élevé" dans les départements situés dans les deux principaux couloirs migratoires traversant le territoire. La Loire- Atlantique en fait partie.

Les élevages professionnels peuvent obtenir des dérogations après visite vétérinaire. Ils sont informés par leur groupement ou par la DDPP*.

En revanche les élevages non-commerciaux, c'est-à-dire les basses cours détenues par les particuliers, doivent être confinés dans un bâtiment ou protégés par la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages. Les rassemblements d'oiseaux, l'utilisation des appelants ou le lâcher de gibier à plumes sont interdits sur l'ensemble du département.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation et/ou la propagation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre ce virus, qui est en effet susceptible d'entraîner de fortes mortalités de volailles d'élevages, avec de lourdes conséquences économiques tant directes qu'indirectes (arrêt des exportations).

*Direction départementale de la protection des populations / Services Vétérinaires Santé et Protection Animales :
ddpp-sv-spa@loire-atlantique.gouv.fr
02 40 08 87 09

